



MUNICIPALITE
DE
GINGINS

1276 Gingins, le 20 novembre 2023

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET À
1276 GINGINS

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 31/2023

Délégué municipal : M. Fabien Joly

Projet d'améliorations structurelles – Partie 2 Réfection de la toiture du Chalet du Reculet Dessous

Demande de crédit d'investissement de CHF 230'000

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

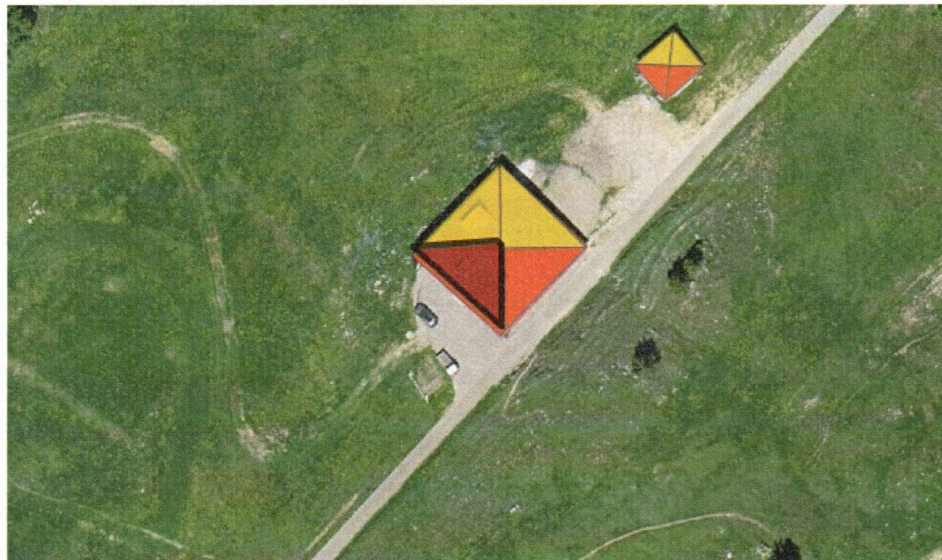
Présentation

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre général des améliorations foncières dont la première étape a fait l'objet du préavis N° 18/2022, accepté par le Conseil communal le 8 décembre 2022, qui concernait alors l'adduction hydrique sur les alpages des Reculets et des Dappes.

Le Chalet du Reculet Dessous se situe sur la route de Cuvaloup, au cœur du Massif de La Dôle et plus particulièrement sur l'alpage des Reculets. Le site est touristique et voit passer de nombreux promeneurs et cyclistes en été, et skieurs en hiver. Il est loué en saison estivale au Syndicat bovin de Nyon et à une amicale durant l'hiver.



La toiture et les chéneaux du Chalet du Reculet Dessous ne sont plus en bon état et ne permettent la récupération de l'eau que sur deux pans. La Municipalité souhaite également réaliser une installation de panneaux photovoltaïques car l'aptitude de deux pans de la toiture étant jugée « **excellente** » pour l'un et « **très bonne** » pour le second.



Travaux envisagés

Dans le cadre de ce préavis, les travaux suivants sont prévus :

Couverture et ferblanterie

- Dépose de la ferblanterie et de la couverture et mise en place de bâches (env. 500m²)
- Installation de chéneaux suspendus
- Tuyaux de descente
- Couverture métallique y compris bavettes, larmiers, virements et faîtage métallique
- Garniture de cheminée et placage des lucarnes
- Échafaudages et installation de chantier
- Evacuation des matériaux
- Menuiserie
- Remplacement des luminaires par du LED

Charpente

- Des travaux de charpente pourraient être nécessaires suite au démontage et dont les coûts devraient être couverts par les « divers et imprévus ».

Installation photovoltaïque

Les éventuels travaux mineurs supplémentaires non prévus qui pourraient être effectués à l'occasion seront payés par le budget d'entretien des chalets 321.314.1 qui dispose d'un montant de CHF 10'000.

Descriptif et coûts

Des offres détaillées ont été demandées à des entreprises spécialisées et une moyenne a été calculée :

L'installation photovoltaïque, qui pourrait être couplée à une batterie fait l'objet d'une étude ; le montant budgétisé est une estimation générale.

| | | |
|---|------------|----------------|
| Dossier d'enquête et CAMAC | CHF | 6'000 |
| Réfection de la toiture, y compris échafaudage, démontage, évacuation et installation de chantier | CHF | 145'000 |
| Installation photovoltaïque | CHF | 30'000 |
| Menuiserie | CHF | 8'500 |
| Remplacement des luminaires par du LED | CHF | 4'000 |
| Divers et imprévus env.10% | CHF | 19'000 |
| Sous-total HT | | 212'500 |
| TVA 7.7% | CHF | 14'875 |
| Total TTC | CHF | 227'375 |
| Crédit d'investissement demandé | CHF | 230'000 |

Subventions

Ces travaux ont déjà fait l'objet d'une expertise fédérale menée en présence des autorités de subvention en avril 2022, suite à l'avant-projet présenté en 2021. Les déficits en eau constatés sur les alpages, la possibilité de récupérer l'eau de pluie et le souhait de la Municipalité d'assainir les toitures des chalets d'alpage ont été les éléments déclencheurs qui permettent aux autorités fédérales et cantonales de subventionner ces travaux à hauteur de 33% pour la Confédération et de 40% pour Canton.

À cela s'ajoute la subvention fédérale PRONOVO qui sera calculée en fonction de la puissance de l'installation photovoltaïque.

Conclusion

En tant que propriétaire des lieux, la Commune de Gingins a le devoir d'assurer le bon état de tous les bâtiments communaux, incluant les chalets d'alpage qui font partie du patrimoine historique de notre village.

Le projet proposé ici assure, pour un coût largement subventionné, une durée de vie d'au moins 20 ans pour la toiture du chalet des Reculets Dessous, tout en assurant un apport d'eau de pluie conséquent pour l'Alpage des Reculets grâce à une augmentation de la surface de récupération et au stockage de l'eau issue de la toiture.

L'installation de panneaux photovoltaïques, éventuellement associés au stockage de l'électricité dans une batterie, permettrait de réduire considérablement l'apport d'électricité du réseau, y compris en hiver lorsqu'il s'agit de maintenir, entre autres, une température hors gel dans les conduites d'eau.

Cette production locale d'électricité à partir du solaire photovoltaïque permet de réduire les émissions de CO₂ liées à l'importation d'électricité et de réduire la dépendance énergétique.

Vu ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal,

- Vu le préavis municipal n° 31 du 20 novembre 2023 relatif à la demande de crédit d'investissement de CHF 230'000 pour la réfection de la toiture du Chalet du Reculet Dessous, l'installation de panneaux photovoltaïques, de travaux de menuiserie et de remplacement des luminaires ;
- Entendu le rapport de la commission ad hoc ;
- Entendu le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que l'objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

De bien vouloir

- 1) Accepter le préavis N° 31 tel que présenté ;
- 2) Autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux ;
- 3) Autoriser la Municipalité à financer ces travaux sur la trésorerie courante ou par un emprunt au meilleur taux du marché en cas de liquidités insuffisantes ;
- 4) Autoriser la Municipalité à demander l'octroi des subventions fédérale à hauteur de 33% et cantonale à hauteur de 40% ;
- 5) Amortir ces objets sur 30 ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 20 novembre 2023 pour être soumis au Conseil communal le 7 décembre 2023.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic


Hans Brunner



La Secrétaire


Nathalie Haab